



Accident de la route voiture /piéton conducteur non déclaré

Par **Caro410**, le **23/03/2015** à **12:00**

Bonjour,
J'ai loué une voiture à Mayotte en Février dernier (je réside à la Réunion) pour des vacances d'une semaine, à mon nom seul, sans ajouter un second conducteur potentiel.
Nous avons renversé un piéton un soir, mon amie était au volant j'étais passagère.
Mon amie a de nombreuses années de permis, ne conduisait pas alcoolisée et n'a pas fait d'infraction au code de la route (si je puis dire).
La victime probablement alcoolisée venait de la gauche loin du passage piéton dans une avenue non éclairée.
Cela n'enlève rien à nos responsabilités c'est juste pour préciser que nous ne sommes pas "des chauffards" de la route.
La victime est allée à l'hôpital pour contrôle et bien que choquée, ne semblait que superficiellement blessée.
J'ai déjà réglé la réparation de la voiture de location (1300 euros).
A quoi dois-je m'attendre par rapport à la victime? dois-je contacter l'assurance de la voiture de location? Dois-je prévoir un avocat?
Je suis très inquiète quant aux suites de cet accident en dehors du choc de l'accident lui-même.
Je ne suis pas sûre d'être dans la bonne rubrique.
Merci de votre compréhension
Cordialement

Par **chaber**, le **23/03/2015** à **15:54**

bonjour
Votre amie n'est pas connue de l'assurance.
Espérons pour vous deux que les blessures ne seront pas trop graves.
Il faudra peut-être selon l'évolution prendre un avocat pour vous défendre au mieux de vos intérêts